

**Nombre de membres**

**en exercice** : 11

**Séance du 09 juin 2022**

**Présents** : 10

*Le jeudi 09 juin 2022, à 20 heures 30, l'assemblée, convoquée le 25/05/2022, s'est réunie sous la présidence de Thierry CHARTROUX, Maire.*

**Votants** : 11

*Présents : Thierry CHARTROUX, Martial BROUQUI, Mylène DIEU, Laurence LAMOTHE, Cécile THAMIE, Thierry CONTENSSOU, Frédéric HOBBE, Adélaïde HATTRY TATINCLAUX, Suzanne LACARRIERE, Jean-Claude LAGARRIGUE.*

*Excusés et ayant donné délégation respective : Didier TOURNEMINE par Thierry CHARTROUX*

*Secrétaire : Suzanne LACARRIERE*

*Introduction : demande de Thierry CHARTROUX de rajouter à l'ordre du jour la délibération "Subvention exceptionnelle association La Granja Journées du Patrimoine 2022."*

*Votes favorables, à l'unanimité de l'ensemble des membres présents, pour en délibérer dans cette même séance (Réf. Point II).*

## **I - APPROBATION PROCÈS-VERBAL DU 7 AVRIL 2022**

Après consultation, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité des membres présents, le contenu du procès-verbal du 7 avril 2022. Monsieur le Maire porte ce dernier à la signature des membres présents au cours de cette précédente séance.

## **II - DÉLIBÉRATIONS**

### **ETUDE PROJET FREE RESEAU MOBILE**

Avant d'ouvrir le débat sur ce point, Thierry CHARTROUX donne quelques précisions :

- Le projet de déploiement est conçu dans le cadre du New deal Mobile, issu d'un accord entre le gouvernement et les opérateurs par lequel l'Etat s'engage à développer de nouvelles fréquences à condition que les opérateurs équipent les zones moins desservies.
- Chacune des communes est choisie par l'équipe-projet locale de son département après mesures sur site par des équipes spécialisées. Ces équipes-projets, présidées par les Préfets et Présidents de Département, réunissent notamment les représentants de la Région, des associations de Maires, des Syndicats d'énergie, des structures en charge des réseaux d'initiative publique (Plan France THD), en l'occurrence pour le Lot : le Syndicat Lot Numérique.
- Les opérateurs ont donc obligation contractuelle, sauf opposition justifiée de la commune, d'équiper les secteurs identifiés à leur charge (études, génie civil, antenne).

Didier TOURNEMINE s'étant entretenu avec le bureau municipal sur ce sujet et excusé pour cette séance, Thierry CHARTROUX le représentant ce soir, signale qu'il s'abstiendra en son nom, pour la délibération à venir. Didier TOURNEMINE a précisé que l'emplacement pour implanter l'antenne

proposé par FREE ne lui semble pas adapté, puisque à préserver (croix du Ventoulou, espace naturel).

Mylène DAUVE DIEU interroge le conseil quant à savoir qui a fait la demande de déploiement mobile pour la zone du camping du Ventoulou, la commune de Thégra n'ayant aucune zone blanche définie (étude à demander pour connaître les zones caractérisées sur Thégra). Elle s'oppose sur le choix de l'emplacement en terrain communal protégé. Elle s'interroge également sur l'impact sanitaire et les effets néfastes de cet équipement sur les habitants qui ne sont pas informés et n'ont pas donné leur avis.

Frédéric HOBBE indique qu'il n'a été consulté qu'au moment de l'intervention de FREE sur le terrain et a effectivement été favorable au développement dans son secteur puisque vital dans le cadre des installations touristiques et profitable pour les visiteurs, pendant la période de 6 mois d'activités. Il rajoute que les personnes également de passage dans le secteur pourront aussi bénéficier du service.

Suzanne LACARRIERE indique qu'il s'agit d'améliorer les zones mal desservies, qu'elle encourage aussi le développement pour les secteurs touristiques et comprend et respecte le fait que les habitants puissent s'interroger sur les nuisances éventuelles. Elle souhaite aussi que l'implantation sur le terrain communal puisse être réalisée dans le respect des espaces naturels avec le moins d'impact écologique possible.

Adelaïde HATTRY TATINCLAUX s'interroge sur le fait de savoir qui aura le pouvoir de la décision finale.

Thierry CONTENSSOU s'oppose au choix de l'emplacement de l'implantation de l'antenne, souhaitant préserver l'espace naturel existant.

**Le débat terminé, le conseil municipal, conformément aux votes de "pour : 6, abstention : 5", propose ainsi de prendre en considération la délibération suivante :**

Thierry CHARTROUX fait part de la demande de l'opérateur FREE, représenté par M. Jean-Jacques VOGT, concernant la possibilité de développement du réseau et d'accès mobile à très haut débit. Cela s'inscrit dans un projet public, en vue notamment d'assurer la couverture des points d'intérêt de la zone du camping Le Ventoulou (couverture de 4 opérateurs) (réf. Arrêté Ministériel du 01-02-2022).

A cet effet, FREE loue un emplacement de 80 m2 pour installer une station de radio téléphonie. La hauteur du pylône sur lequel seront installées les antennes sera à déterminer après étude.

Le principe est une location de 12 ans renouvelable par période de 6 ans avec un loyer annuel à déterminer.

La proposition de location concerne une partie de la parcelle AH 106 (surface totale 4 160 m<sup>2</sup>) du domaine privé communal, situé en zone Agricole Protégée "Pré de Boulière".

En ce début de projet, le conseil municipal :

- donne son avis de principe à l'étude,

- **demande à la Société FREE :**

■ **l'implantation précise du mat et de la servitude liée sur plan cadastral,**

■ **l'intégration paysagère sur photo montage et le descriptif complet de**

**l'équipement,**

■ **l'impact sanitaire et agricole,**

■ **l'intérêt de l'emplacement par rapport à la densité d'habitants dans la zone,**

■ **la cohérence de cette implantation avec le P.L.U. en vigueur.**

**ADHESION DU SIAEP FAYCELLES-FRONTENAC ET DES COMMUNES DE BANNES ET ST VINCENT DU PENDIT AU SYNDICAT MIXTE DU LIMARGUE ET SEGALA** (Pour : 10, Abstention : 1)

Vu la délibération n° 2021-24 du 09 novembre 2021 de la commune de Bannes sollicitant leur adhésion au syndicat du Limargue au 1<sup>er</sup> janvier 2023 et le transfert au syndicat du Limargue de la compétence eau obligatoire production et la compétence eau optionnelle distribution,

Vu la délibération n° DE\_2021\_025 du 15 juin 2021 de la commune de St Vincent du Pendit sollicitant leur adhésion au syndicat du Limargue au 1<sup>er</sup> janvier 2023 et le transfert au syndicat du Limargue de la compétence eau obligatoire production et la compétence eau optionnelle distribution,

Vu la délibération n°02\_2022 du 23/02/2022 du SIAEP Faycelles Frontenac sollicitant leur adhésion au syndicat du Limargue au 1<sup>er</sup> janvier 2023 et le transfert au syndicat du Limargue de la compétence eau obligatoire production et la compétence eau optionnelle distribution,

Vu la délibération n° 2022-010 du Comité Syndical du Syndicat Mixte du Limargue et Ségala en date du 11/04/2022 approuvant les demandes d'adhésion au Syndicat Mixte du Limargue et Ségala du SIAEP Faycelles-Frontenac et des communes de Bannes et St Vincent du Pendit et acceptant le transfert au syndicat du Limargue et Ségala de la compétence eau obligatoire production et la compétence eau optionnelle distribution du SIAEP Faycelles-Frontenac et des communes de Bannes et St Vincent du Pendit à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023,

Conformément aux dispositions du CGCT, il appartient au Conseil Municipal de se prononcer sur cette demande d'adhésion.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Décide de donner son accord à l'adhésion au Syndicat Mixte du Limargue et Ségala du SIAEP Faycelles-Frontenac et des communes de Bannes et St Vincent du Pendit à compter du 01/01/2023,
- Charge Monsieur le Maire de la bonne exécution de la présente délibération.

**INTERVENTION DE L'OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DU LOT LOT HABITAT RESIDENCE LES TROIS RUISSEAUX CESSION FONCIER** (Pour : 10, Abstention : 1)

Pour faire face à la demande locative sur la Commune de THEGRA Monsieur le Maire propose de solliciter LOT HABITAT pour rechercher conjointement les solutions à adopter.

Après plusieurs réunions de travail avec l'organisme et afin de confirmer l'accord d'opération du Conseil Municipal, Monsieur le Maire propose de prendre la délibération suivante qui globalise le partenariat « Commune de THEGRA – LOT HABITAT, O.P.H. du Lot ».

La Commune de THEGRA sollicite LOT HABITAT pour la réalisation d'une maison intergénérationnelle « Résidence des Trois Ruisseaux » de 14 logements.

La participation de la commune à l'opération se traduira par la cession du foncier viabilisé sous forme de bail à construction d'une durée administrative de 60 ans. La viabilisation concernera la desserte routière et l'amenée de l'ensemble des réseaux (*électricité, éclairage public, téléphone, eau potable et assainissement*) en bordure de la (des) parcelle(s).

Le foncier cédé est constitué des parcelles n° 342, 344, 347, 350, 352 et 353 section AI, d'une superficie globale de 1 092 m<sup>2</sup>.

L'Office se chargera de faire réaliser les études et les travaux, et de contracter les aides financières nécessaires à l'opération sous forme de subventions, fonds propres ou prêts qu'il prendra en charge.

La Commune de THEGRA exonérera l'opération de la Taxe Locale d'Aménagement.

Suivant les dispositions prises par le Conseil Départemental, ce dernier garantira les emprunts de la manière suivante :

- il garantira une quote-part majoritaire de l'emprunt contracté par LOT HABITAT
- la quote-part de garantie de la Commune de THEGRA sera de 30 % de l'emprunt contracté par LOT HABITAT, en fonction des critères établis par le Conseil Départemental.

Une convention entre l'Office et la Commune de THEGRA définira les prises en charge d'entretien des espaces collectifs issus du projet.

L'opération envisagée est pilotée par le maître de l'ouvrage qui est LOT HABITAT

La Commune est étroitement associée à tous les stades de l'opération (*désignation architecte, études, appel d'offres, commission d'attribution des logements*), ce qui confère un caractère public à cette opération.

L'action conjointe ainsi menée entre LOT HABITAT et la Commune de THEGRA constitue une opération publique pour la revalorisation, le développement de la commune et l'application de ses politiques sociales, du logement et de l'urbanisme.

#### CINE BELLE ETOILE 2022 CAUVALDOR / THEGRA ANIMATION (Pour : 11)

Dans le cadre de sa compétence la communauté de communes Cauvaldor a lancé le 14 février 2022 l'appel à candidature « Ciné Belle Étoile » à destination des communes du territoire. Le but étant de contribuer à la mise en place d'une programmation cinématographique en plein air, gratuite, ouvert à tous, entre juillet et août 2022.

#### **Les candidatures peuvent être portées par 3 types d'organismes :**

- Les communes.
- Les comités des fêtes ou autres associations en collaboration avec les mairies (sur délibération de la mairie).
- Les regroupements de plusieurs communes CAUVALDOR.

La projection cinématographique est assurée par le prestataire Ciné Lot, le coût d'une séance en plein air est de 1 200 €. Dans le cas où la candidature est retenue, la communauté de communes s'engage à financer 700€ du coût de la séance (soit 58%). Reste à charge pour l'organisateur 500€ (soit 42%).

Monsieur le Maire informe l'assemblée que l'association Thégra Animation représentée par Caroline LAMOTHE, Présidente, souhaite candidater pour l'édition 2022 de Ciné Belle Étoile et participer au financement du coût de la séance.

#### **Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :**

- **AUTORISE** l'association Thégra Animation à candidater à l'opération Ciné Belle Etoile 2022 pour la commune de Thégra.

- **DIT** que l'association Thégra Animation prendra à sa charge les 500€ du coût de la séance restant.
- **AUTORISE** l'association Thégra Animation à signer tous les documents afférents à l'opération.
- **AUTORISE** l'association Thégra Animation à occuper le domaine public **en Centre Bourg - Place de la Mairie** et la Maison Du Temps Libre en cas de repli pour cette programmation cinématographique de plein air.

#### INDEMNITES GARDIENNAGE EGLISE 2022 (Pour : 11)

Monsieur le Maire propose d'attribuer l'indemnité pour le gardiennage de l'église à Mme LALANDE Sophie, domiciliée dans le Bourg, Rue des Artisans à THÉGRA.

Conformément à la circulaire du Ministre de l'Intérieur du 19 avril 2022, le Conseil Municipal donne un avis favorable et décide d'accorder à Mme LALANDE Sophie, la somme de **479,86 €** pour l'année 2022 Cette indemnité sera versée à Mme LALANDE au cours du mois d'août 2022.

Dans le cadre des visites et du gardiennage de l'église, suite à un entretien avec Sophie LALANDE et le bureau municipal, il a été convenu d'en modifier le fonctionnement, à savoir :

- les visites guidées ou libres auront lieu les 17 et 18 septembre 2022, en présence de Sophie LALANDE,
- les visites guidées pendant la période estivale sont remplacées par des ouvertures et fermetures de la porte de l'église dont Sophie LALANDE a la charge, sans sa présence et de façon ponctuelle, en période estivale, pendant les diverses manifestations thégratoises ou quand cela peut se présenter et en fonction de ses disponibilités.

#### SUBVENTION EXCEPTIONNELLE ASSOCIATION LA GRANJA JOURNEE DU PATRIMOINE 2022 (Pour : 11)

Suzanne LACARRIERE indique que les journées du patrimoine ont lieu les 17 et 18 septembre 2022. Chaque année Thégra cherche à mettre en valeur son patrimoine architectural église, fontaine, croix...mais aussi à rappeler sa riche histoire depuis Uc de Saint Circ, célèbre troubadour né dans notre village.

Cette année la culture occitane, à travers sa musique et sa poésie, sera à l'honneur avec deux spécialistes engagés dans le développement de ces arts : Xavier Vidal musicien ethnologue des musiques traditionnelles occitanes et Jean Jacques Delmas poète occitan. Ils œuvrent tous deux dans le cadre de l'association « La Granja » à Soulomès qui porte sur le département le projet de sauvegarde et de valorisation du patrimoine oral et qui participe à des événements de la culture occitane

Pour contribuer au développement de ses initiatives et activités culturelles et à l'implication de l'association "La Granja" dans les dynamiques locales,

- le conseil municipale donne un avis favorable au versement d'une subvention exceptionnelle de **200 €** qui sera imputée à l'article 65748 en dépenses de fonctionnement du budget primitif 2022.

### **III -POINTS NON INSCRITS A L'ORDRE DU JOUR**

#### **ACTUALITES COMMUNAUTAIRES**

Thierry CHARTROUX donne connaissances des dernières actualités de CAUVALDOR, à savoir :

- l'adoption de la Charte sur les centrales photovoltaïques au sol, en concertation avec la Chambre d'Agriculture, le Parc Naturel Régional et la Région Occitanie,
- le lancement des démarches d'Aides Rénovations de l'Habitat : financements CAUVALDOR et autres financeurs publics,
- une réunion d'informations va avoir lieu dans chaque canton avec les secrétaires de mairie.

#### **CONTRIBUTION SERVICE DEPARTMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS**

Thierry CHARTROUX donne connaissance du rapport sur les contributions 2022 que la communauté de communes (compétence transférée) verse au Service d'Incendie et de Secours. Pour la commune de Thégra, la contribution de CAUVALDOR, fixée en fonction de la population DGF (543 habitants) est de 15 064,94 € soient 27,74 € par habitant.

#### **SYNDICAT MIXTE ANIMATION SCOLAIRE ET PERISCOLAIRE**

Cécile THAMIE signale que des travaux imprévus engendrent des coûts supplémentaires. Elle fait part de l'augmentation des pré-inscriptions à l'ALSH pour l'été (moyenne de 15 enfants par semaine).

#### **TRAVAUX FONTAINE BRAL ET VOIRIE**

Jean-Claude LAGARRIGUE annonce que les travaux de réfection de la fontaine de Bral vont débuter à compter du 20 juin 2022.

En ce qui concerne les travaux de voirie communautaire, notamment la voie communale de Fenayrol, il indique que le début est prévu la semaine du 27 pour une réalisation la semaine 32.

#### **CONTAINERS DECHETS MENAGERS FONT SAINT JEAN**

Martial BROUQUI s'interroge sur la possibilité d'insister, de nouveau, auprès des usagers, sur le respect du tri afin de pallier au dépôt des déchets sauvages près des containers. Un article sera de nouveau intégré dans le prochain Elan Thégratois.

#### **INTERSECTION - CROISEMENT BOULAYRAC VENTOULOU LOUBRESSAC**

Mylène DAUVE DIEU signale qu'un nouvel accident est survenu au niveau du croisement des routes départementales Boulayrac - Ventoulou - Loubressac. Elle s'interroge sur la possibilité d'aménagement d'un signalement plus incitatif.

Thierry CHARTROUX, ayant pris contact avec Laurent ALBAGNAC, indique qu'une étude avec le Service Territorial Routier de Saint-Céré est en cours.

#### **PONT DU BUFFAROL - ROUTE BARREE**

Concernant la fermeture de la voie communale de Buffarol, Adélaïde HATTRY TATINCLAUX propose que le signalement par panneau route barrée devrait avoir lieu plus en amont, au niveau de l'entrée par Combe de Gary afin que les véhicules puissent anticiper au plus tôt.

## **PANNEAU BASKET**

Thierry CONTENSSOU indique que le devis ALEC, le moins disant, va être validé pour la fourniture d'un panneau de basket homologué sur platine. Il pourra être installé, dans un premier temps, sur l'ancien terrain de handball au stade municipal.

## **INTERVENTION D'UNE CONSEILLERE MUNICIPALE**

Laurence LAMOTHE souhaite faire part de son ressenti au sein du conseil municipal depuis son début de mandat. Elle indique qu'elle ne se reconnaît pas dans cette assemblée, à son sens, ne participant uniquement qu'au vote des délibérations trop conventionnelles, ne se sentant pas impliquée avant la prise de décision.

Elle ne peut prendre sa décision finale pour l'instant quant à son maintien de statut d'élu au conseil municipal de Thégra.

L'ordre du Jour étant épuisé, la séance est levée à 23 heures 30.

*Le Secrétaire,*

*Le Maire,*

*Le Conseil Municipal,*